

Annonce d'un décès

Démarches à l'égard des assurances

Dans les circonstances difficiles que vous vivez, permettez-nous de vous présenter nos sincères condoléances. Afin de faciliter le suivi du dossier, voici les démarches qui doivent être entreprises.

Démarche générale

L'annonce du décès doit se faire par **écrit** en indiquant:

➤ Les **informations relatives** à la personne décédée: prénom, nom, n° de client ou n° AVS

➤ **Date** du décès: veuillez joindre la copie de l'acte de décès, par courrier ou par e-mail

Vous avez également la possibilité d'annoncer le décès **sur notre site internet**:

www.groupemutuel.ch > clients privés > votre situation personnelle > je dois annoncer le décès d'un proche

Complément d'information en cas de modification de donnée(s) personnelle(s)

Un **certificat d'héritier (ou d'hérédité)** est nécessaire dans le cas où vous seriez amené à modifier les données personnelles suivantes:

➤ Si vous désirez nous communiquer **une adresse de succession**: prénom, nom, adresse postale, n° de téléphone, adresse e-mail

➤ Si vous désirez nous communiquer de **nouvelles coordonnées bancaires ou postales**

Ces changements doivent être **approuvés par tous les héritiers**. Par conséquent, la demande doit être signée par toutes les parties.

Complément d'information en cas de décès du preneur d'assurance

Si la personne décédée **est preneur d'assurance** (responsable de la gestion de plusieurs contrats d'assurance), veuillez nous communiquer **les coordonnées du nouveau preneur d'assurance**: prénom, nom, adresse postale, n° de téléphone, adresse e-mail, coordonnées bancaires ou postales.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

En savoir plus

Hotline 0848 803 111 | **Mail** clients@groupemutuel.ch | **Web** www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

